



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 juin 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 juillet 2010

CONVENTION DE TRANSFERT DE LA CAN A
LA VILLE DE NIORT - MAITRISE D'OUVRAGE
PUBLIQUE DANS LE CADRE DE
L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES ORS

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
12 juillet 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ARDOUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Anne LABBE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU
- M. Michel PAILLEY
- Mme Elisabeth BEAUVAIS

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE CONVENTION DE TRANSFERT DE LA CAN A LA VILLE DE NIORT
- MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE
L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES ORS**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et notamment son article 2-II

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d, et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 14 février 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Niort ;

Considérant que la Ville de Niort a transféré la compétence sur la voirie d'intérêt économique à la Communauté d'Agglomération de Niort ;

Considérant que du fait de la répartition des compétences entre collectivités publiques, il existe des opérations qui, par essence ou par nécessité, conduisent à l'intervention simultanée et coordonnée de plusieurs maîtres d'ouvrage publics et / ou privés et que pour mieux travailler ensemble et afin de pouvoir aboutir à un projet cohérent, il convient soit de choisir conjointement certains prestataires, soit de se démettre de tout ou partie de ses prérogatives de maîtrise d'ouvrage au profit de l'autre.

Il convient d'examiner le mode opératoire le plus efficient en ce qui concerne l'exercice et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, il est proposé que la Ville de Niort exerce une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux d'aménagement de la rue des Ors, et ce, après que la Communauté d'Agglomération de Niort lui ait transféré, par convention, sa maîtrise d'ouvrage pour la partie lui incombant, à savoir la réalisation des travaux d'aménagements de l'espace public, sur le périmètre défini par l'opération affectée à un montage financier de type Participation pour Voirie et Réseaux.

Cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, ci-annexée, précise les conditions d'exercice du transfert de maîtrise d'ouvrage de la CAN à la ville de Niort, ainsi que les droits et obligations des deux parties. Elle pourra, le cas échéant, être modifiée par voie d'avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort pour l'aménagement de la partie de la rue des Ors faisant l'objet du périmètre de la Participation pour Voirie et Réseaux sur laquelle le Conseil municipal a délibéré lors de la séance du 26 octobre 2007 ;

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE